

**Décision de la Commission nationale du débat public
1er mars 2006**

**Modalités de déroulement du débat public
sur la politique des transports
dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien**

Pour préparer le débat public, la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) a sollicité 200 acteurs concernés et plus de 70 contributions écrites ont été remises par ces derniers. Près de 80 rencontres individuelles avec ces acteurs ont également été organisées.

Sur l'ensemble de ces bases, la CPDP a décidé le déroulement du débat public suivant :

L'Etat, commanditaire du débat public

Co-saisine de la CNDP par deux Ministères :

- Le Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
- Le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

Les questions du débat public : une problématique générale

- **La perception du fonctionnement actuel et futur du système de transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien**, en termes de qualité de service et d'impact environnemental
- **Les orientations souhaitables pour améliorer les transports**, dans le cadre des 3 composantes du développement durable et des projets de développement des territoires
- **L'acceptabilité locale d'une quarantaine de mesures regroupées en 6 familles proposées par l'Etat :**
 - La régulation de l'existant
 - Le développement des modes de transport fluvial, maritime et ferroviaire
 - Le développement des infrastructures routières
 - Le progrès technologique soutenu
 - La maîtrise de la mobilité routière
 - La modification des comportements

Les publics concernés

- Les usagers actuels des transports de la vallée du Rhône et l'arc languedocien : particuliers, entreprises, touristes ...
- Les collectivités territoriales et chambres consulaires des 3 régions en charge de l'aménagement, du développement et des transports
- Les professionnels du transport : plate formes logistiques, transporteurs, chargeurs, bateliers...
- Les associations d'usagers, de riverains et de défense de l'environnement concernées par les infrastructures existantes ou en projet
- Le public intéressé par les aspects économiques, sociaux, environnementaux de la problématique des transports

Les documents d'information

- le **Journal du débat**, publié et diffusé par la CPDP, permet d'annoncer et d'accompagner son déroulement et de présenter ses différentes phases, les synthèses des réunions publiques et l'avancée des débats (4 numéros).

Le N°1 du Journal du Débat présente le débat et informe sur le rôle et l'organisation de la CPDP, les premières questions soulevées, les modalités de déroulement du débat public, les outils d'information et les moyens de participation mis à la disposition du public ; ce n°1 sera encarté dans le supplément TV de 3 supports dans les 3 régions (Dauphiné Libéré, La Provence, Le Midi Libre) ;

- le **dossier de l'Etat** qui présente la situation de référence, les orientations des politiques nationales, les perspectives à 20 ans et les mesures présentées au débat regroupées en 6 familles ; un **document de synthèse** (8 pages) pour une diffusion plus large ; un **CD ROM** des études réalisées et des documents de référence
- les **cahiers d'acteurs** (4 pages maximum) publiés par la CPDP à partir des contributions écrites des acteurs, présentant leurs avis, positions et propositions ;
- des études et documents complémentaires.

Les moyens de diffusion de l'information mis en œuvre par la CPDP

- *un accueil dans les locaux de la CPDP en Avignon*, sur rendez-vous, avec mise à disposition en version papier du dossier du débat, des journaux du débat et de toutes les études réalisées par le maître d'ouvrage.
- *un site Internet* (www.debatpublic-transport-vral.org) mettant à disposition les documents soumis au débat (en ligne avec téléchargement ou demande d'une version papier par courriel), le calendrier des réunions et leur compte rendu, ainsi qu'un **système de questions / réponses**, un **forum** de discussion pour permettre un dialogue entre internautes.
- *un numéro vert 0800 770 412* pour demander l'envoi du dossier du débat et des journaux du débat, prendre connaissance des réunions publiques.
- *un système de carte T* pour demander le dossier du débat ou s'abonner à l'actualité lors de la phase de mise à disposition de l'information, puis poser une question, donner son avis ou faire des propositions lors du débat public, à diffuser :
 - dans les deux premiers numéros du Journal du Débat largement distribués,
 - sur le site internet de la CPDP.
- *des expositions itinérantes* présentant le débat public et le projet dans les gares et les aéroports et en rotation dans les préfectures et les mairies des principales collectivités concernées,
- *des distributions, par du personnel formé, des documents d'information du débat (Journal du débat, synthèse du maître d'ouvrage)* dans les gares, les aéroports, les péages d'autoroutes et les lieux de passage des collectivités concernées.
- des *affichettes* dans les lieux publics des communes pour annoncer les différentes réunions.
- des actions spécifiques auprès des **étudiants**.
- *des relations presse* avec les principaux supports écrits et audiovisuels, en particulier un partenariat plus étroit avec les 4 supports régionaux principaux et avec les supports des collectivités territoriales et les acteurs.

Les moyens de participation du public

En plus des contributions écrites et du **système de questions/réponses** (sur Internet et cartes T) la CPDP met en œuvre pour la participation et l'expression du public **32 réunions publiques** ouvertes à tous et dont l'entrée est libre :

- **1 réunion d'ouverture en Avignon** (27 mars) en présence des deux ministres, Madame Olin et Monsieur Perben.
- **3 réunions générales de lancement** à *Marseille (4 avril), Lyon (5 avril) et Montpellier (6 avril)*;
- **10 réunions thématiques** afin d'apporter des éclairages diversifiés sur les questionnements principaux et alimenter la réflexion :
 - offre et demande de transports (Valence le 11 avril)
 - transports et développement des territoires (Marseille le 12 avril, Lyon le 13 avril, Montpellier le 18 avril)
 - transports et enjeux globaux d'environnement (Lyon le 19 avril)
 - transports et enjeux locaux d'environnement (Montpellier le 25 avril)
 - transports et enjeux locaux d'environnement (Valence le 26 avril)
 - transports et mobilité des marchandises (Avignon le 27 avril)
 - transports et mobilité des personnes (Nîmes le 3 mai)
 - comment fonder une politique des transports spécifique pour l'espace vallée du Rhône-arc languedocien ? (Avignon le 10 mai)
- **3 auditions publiques** pour les différents acteurs (élus, associations, organisations socioprofessionnelles, organismes techniques, experts et grand public) à *Marseille (17 mai), Lyon (18 mai) et Montpellier (22 mai)* ; des **ateliers pédagogiques** (en fonction de la demande) ;
- **13 réunions territoriales pour débattre de l'acceptabilité locale des ensembles de mesures envisagés et des leviers d'action proposés** : *Perpignan (7 juin), Sète (8 juin), Montpellier (13 juin), Alès (14 juin), Avignon (20 juin), Marseille (21 juin), Mende (27 juin), Privas (28 juin), Lyon (29 juin), Narbonne (3 juillet), Grenoble (4 juillet), Valence (5 juillet), Saint-Etienne (6 juillet)* ;
- **1 réunion de clôture** en Avignon (20 juillet).

Un atelier citoyen complète les moyens de participation du public :

Par ce procédé original, la Commission particulière souhaite que de simples citoyens exposent leur perception du fonctionnement actuel et futur des transports et formulent les problèmes auxquels il semble nécessaire d'apporter une solution. Né au Danemark, l'atelier citoyen permet d'associer des citoyens ordinaires à la formation des choix publics.

15 habitants sélectionnés, représentant la diversité de la population des 3 régions concernées par le débat, vont recevoir une formation spécifique, lors de trois week-ends. Cet apport d'informations, complet et varié, leur permettra ensuite d'instaurer un dialogue direct avec des acteurs et des experts, qu'ils auront choisis eux-mêmes, lors d'une audition citoyenne les 22 et 23 avril à Avignon. Les membres de l'atelier citoyen proposeront des orientations pour le futur de la politique des transports et les mesures à mettre en œuvre. Leur avis et recommandations seront diffusés sous la forme du cahier d'acteur de l'atelier citoyen, au même titre que les autres cahiers d'acteurs.

Le calendrier prévisionnel du débat public

- **6 juillet 2005** : décision de la CNDP d'organiser un débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien de mars à juillet 2006 : préparation du débat public par la CPDP avec les acteurs.
 - **1er mars 2006** : décision de la CNDP d'accuser réception du dossier support de l'Etat suffisamment complet. La CNDP fixe également le calendrier et les modalités de déroulement du débat public sur proposition de la CPDP. **Dates du débat : 27 mars - 26 juillet.**
 - **Mars : phase de mise à disposition de l'information**, avec :
 - début mars : transmission à la presse des résultats du sondage auprès d'un échantillon d'habitants des 3 régions (600 personnes/région) sur leur perception du système de transport,
 - 23, 24 et 28 mars : 3 conférences de presse à Marseille, Lyon et Montpellier sur l'objet, les dates et les modalités de déroulement du débat public,
 - l'envoi du dossier du débat aux acteurs concernés (2000 exemplaires),
 - l'édition du N°1 du Journal du débat sur la présentation du débat public avec carte T pour demande des documents du débat : encarté dans la presse régionale (900.000 ex.), diffusion par courriel, tractage (400.000 ex.) avec stands et présentoirs dans les lieux publics (gares, aéroports, lieux de passage et de vie),
 - des partenariats avec les journaux des collectivités territoriales et autre acteurs,
 - la mise en ligne du site internet,
 - l'accueil du public dans les locaux de la CPDP pour la consultation des études réalisées par l'Etat.
 - **Début avril à mi-mai : première phase pour la diffusion et l'échange de l'information**, diffusion active du dossier du débat avec :
 - le tractage pour l'annonce des réunions publiques avec des stands et présentoirs,
 - l'édition du N°2 du Journal du débat sur l'avancement du débat public (synthèse des réunions thématiques) avec carte T pour poser une question, donner son avis ou faire des propositions : distribution aux acteurs et abonnés et par tractages dans lieux publics (gares, aéroports, lieux de passage et de vie) (mi-mars),
 - la mise en place du système de questions / réponses, du forum sur Internet et du dialogue en ligne.
- Pour cette phase la CPDP organisera :
- les 3 réunions publiques générales de lancement,
 - les 10 réunions thématiques,
 - les auditions publiques des acteurs.
- **Mi mai à début juillet (1 mois et demi) : deuxième phase pour la participation au débat** sur la problématique :
 - les 13 réunions de proximité ,
 - l'édition du N°3 du Journal du débat sur l'avancement du débat public (synthèses des réunions), diffusés aux acteurs et abonnés.
 - **Juillet** : sondage auprès des touristes sur leur perception du système de transport
 - réunion de clôture du débat public ;
 - **Fin septembre** : publication du compte rendu du président de la CPDP et du bilan du président de la CNDP.
 - **Fin décembre** : publication par l'Etat de sa décision suite au débat.